

Fontenay-aux-Roses, le 6 juin 2017

Monsieur le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Avis IRSN/2017-00187

Objet : Demande de renouvellement d'agrément du laboratoire SGS Multilab pour la réalisation des analyses du contrôle sanitaire radiologique des eaux destinées à la consommation humaine

Réf. 1. Saisine ASN n° CODEP-DIS-2017-018095 du 11/05/2017

Dans son courrier référencé CODEP-DIS-2017-018095 du 11 mai 2017, l'ASN/DIS a saisi l'IRSN afin d'instruire la demande de renouvellement d'agrément, pour les paramètres de la liste D (activité alpha globale, activité bêta globale et tritium) figurant à l'annexe I de l'arrêté du 5 juillet 2016, du laboratoire SGS Multilab de Rouen (76) pour la réalisation des analyses radiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Les résultats obtenus pour la mesure des paramètres activité bêta globale et tritium dans l'eau par le laboratoire SGS MULTILAB aux essais interlaboratoires 123SH300 (2013) et 138SH300 (2015) sont satisfaisants. **En conséquence, l'IRSN propose qu'un avis favorable soit donné à la demande de renouvellement de l'agrément du laboratoire SGS MULTILAB pour la mesure des paramètres activité bêta globale et tritium.**

Adresse Courrier  
BP 17  
92262 Fontenay-aux-Roses  
Cedex France

L'expertise de l'IRSN s'est donc principalement focalisée sur l'exploitation de l'ensemble des pièces transmises par le laboratoire relatives à la mesure de l'indice de radioactivité alpha global. Le résultat de la mesure de l'activité alpha globale du laboratoire SGS Multilab à l'essai contradictoire EC 44-17 organisé par l'IRSN en janvier 2017 est satisfaisant. La valeur de l'écart relatif obtenue par le laboratoire est en nette amélioration par rapport à l'essai interlaboratoires 138SH300.

Siège social  
31, av. de la Division Leclerc  
92260 Fontenay-aux-Roses  
Standard +33 (0)1 58 35 88 88  
RCS Nanterre 8 440 546 018

Par ailleurs, les investigations menées par le laboratoire ont permis de mettre en évidence un biais dans le calcul de l'activité dû à une mauvaise prise en compte des corrections d'autoabsorption (considérant la charge saline des échantillons). De nouvelles courbes d'autoabsorption ont été établies par SGS Multilab et leur efficacité a été confirmée sur les résultats obtenus lors de l'EIL 138SH300 et de l'essai contradictoire 44-17 portant sur la mesure de l'indice d'activité alpha globale.

**L'IRSN considère que le laboratoire SGS Multilab a identifié les actions correctives pertinentes liées à la non-conformité constatée sur le paramètre alpha global suite à l'essai interlaboratoires 138SH300 et a démontré leur efficacité. L'IRSN propose donc qu'un avis favorable soit donné à la demande de renouvellement de l'agrément du laboratoire pour ce paramètre.**

Le laboratoire SGS Multilab a également pris en compte l'écart notifié par l'ASN dans son avis n° CODEP-DIS-2016-050181 du 22/12/2016 et démontré qu'il avait la possibilité de répondre aux caractéristiques de performances imposées par la réglementation pour le paramètre alpha global. Le laboratoire SGS Multilab a adapté son protocole de préparation des échantillons (augmentation de la prise d'essai) afin d'atteindre la limite de détection prévue par la réglementation (0,04 Bq/L) pour le paramètre alpha global. L'IRSN considère que les mesures prises sont pertinentes mais relève une incohérence entre la nouvelle limite de détection du laboratoire SGS Multilab et celle figurant dans le fichier SISE-AGRELAB. Une mise à jour du fichier SISE-AGRELAB est donc nécessaire afin d'y faire apparaître les performances réelles obtenues suite aux essais effectués pour valider la nouvelle méthode du laboratoire.

**En conclusion, l'IRSN propose que le renouvellement de l'agrément pour les paramètres de la liste D (activité alpha globale, activité bêta globale et tritium) soit délivré au laboratoire SGS Multilab.**

Pour le Directeur Général, par délégation

Jean-Christophe Gariel

Directeur de l'environnement